

001601 N° /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le 08 JUIL 2021

LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, des **concours professionnels de promotion, sur étude de dossiers**, des fonctionnaires du **grade A5 au grade A6, pour soixante-quatorze (74) postes budgétaires.**

Peuvent faire acte de candidature les fonctionnaires de grade A5 relevant des emplois ci-après :

- Ingénieur principal (Agriculture, Agronomie, Aviation Civile, Electrotechnique, Construction, Contrôle qualité, Eaux et Forêts, Electronique, Energétique, Génie Rural, Géologie, Halieutique, Informatique, Médias, Mines, Statistiques-Economie, Travaux Publics, Transport-Logistique, Services de Santé, Zootechnique) ;
- Architecte principal ;
- Urbaniste principal ;
- Démographe principal ;
- Administrateur principal (Civil, Travail et Lois Sociales, Affaires Maritimes et Portuaires, Services Pénitentiaires);
- Administrateur principal des Services Financiers (Assurance, Commerce, Douanes, Finances Générales, Impôts, Santé, Trésor) ;
- Journaliste principal ;
- Producteur principal ;
- Conservateur principal (Archives, Bibliothèque, Musée) ;
- Conseiller d'Action Culturelle principal ;
- Documentaliste principal.

Les candidats doivent :

- soit totaliser au moins six (06) ans d'ancienneté dans le grade A5 au 1^{er} janvier 2021 ;
- soit justifier d'au moins quatre (04) années d'exercice en qualité de Directeur d'Administration Centrale ou assimilé au 1^{er} janvier 2021.



Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, du **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dossier de candidature à joindre en un fichier unique en ligne devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de l'acte de promotion au grade A5 ;
- une copie du certificat de prise de service dans l'emploi de grade A5 ;
- un curriculum vitae certifié sincère datant de moins de trois (03) mois ;
- une copie des actes de nomination dans les fonctions de Directeur d'administration centrale (obligatoire) ;
- une attestation de présence signée par le Directeur des Ressources Humaines ou par le supérieur hiérarchique délivrée en 2021 ;
- le reçu de paiement de la demande de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2021** ;
- le reçu de paiement en ligne des droits d'inscription fixés à quarante-sept mille cinq cent (47 500) FCFA ;
- une fiche de description des tâches d'une (01) page maximum ;
- la fiche de candidature.

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



Anne Désirée OULOTO